

L'édito du Maire

Les mois passent et de nombreux travaux vont s'enchaîner pendant les vacances et au mois de septembre. Les devis étant signés, je peux vous annoncer une amélioration des infrastructures dans la cour d'école. Les jeux ludiques vont être changés, ceux en place depuis plus de vingt ans, étant devenus obsolètes et pouvant créer un danger pour les enfants. Nos agents techniques vont réaliser en régie des changements et des travaux de peinture sur les équipements et bâtiments. Auprès du city-stade, des jeux vont également être implantés pour poursuivre l'aménagement de cet espace. À ce titre, je demande à nos jeunes de prendre soin des installations qui sont (très) coûteuses. Aucune dégradation ne sera tolérée. Une étude est en cours pour sécuriser un maximum les enfants évoluant à cet endroit, la circulation étant déjà limitée à 30 km/h.

Le revêtement de la route de Tilliaire, de la RD925 jusque dans les virages du bas du chemin de Tilliaire, va être revu à la fin des moissons.

Parallèlement à ces nouvelles installations, les travaux de maintenance se poursuivent à un rythme soutenu : la cantine a vu sa partie « plonge » entièrement repensée et remise aux normes actuelles.

Votre supérette vit bien. Les résultats du premier mois sont excellents. Merci pour votre fréquentation de cet établissement qui ne demande qu'à progresser. Merci également aux producteurs locaux d'avoir répondu présents.

La canicule est présente depuis quelques jours et les spécialistes annoncent un mois de juillet chaud. Nous ne pouvons que vous conseiller de faire attention, de ne pas vous exposer inutilement et veiller aux personnes fragiles comme le fait notre CCAS.

Les vacances approchent pour vous tous, je vous les souhaite excellentes. Pour ceux qui malheureusement ne quittent pas Diors, la municipalité reste présente et les bureaux de la Mairie restent à votre disposition. En cas de fermeture un numéro de téléphone restera joignable pour vos demandes.

Bonnes vacances à tous.

Sommaire :

- * L'édito du Maire
- * Votre commune sur le Web

- * Fermeture
- * Théâtre
- * Recensement
- * Déchets verts
- * Chiens
- * CCAS
- * Supérette
- * Voisinage

- * Souvenir Français
- * Familles Rurales
- * Comité des fêtes
- * Football Club
- * Tennis Club
- * Informatic Club

Téléphone Mairie: 02 54 26 01 61
Ouverture : lundi, vendredi
de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Mardi de 13h30 à 17h30
Mercredi : non-stop de 10h00 à 17h30
Jeudi : fermée au public
Permanence des élus : samedi de 9h30 à 11h30
Téléphone : 06 33 57 51 01 06 71 43 60 69

La municipalité communique avec vous par les moyens suivants :
Site internet :
<http://www.commune-diors.fr>
<http://www.facebook.com/communedediors>
MaCommuneConnectée
Mail: mairie.diors@wanadoo.fr
Tél : 02 54 26 01 61

FERMETURE :

Cet été la mairie ne sera fermée que du 11 au 14 août.

ATELIER THÉÂTRE :

Mercredi 2 juillet 18h30 à la salle des fêtes de Fourches, les enfants de l'atelier théâtre présenteront leur spectacle de la saison 2024-2025 sur le thème d'un voyage à travers la littérature réinventée de Grimm, Perrault... et Shakespeare. Venez nombreux applaudir ces talents en herbe : ce sera leur meilleure récompense.



RECENSEMENT :



Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026. La commune recherche d'ores et déjà 2 agents recenseurs. Si vous souhaitez le contact et désirez vous investir pour votre village, cette mission est faite pour vous.

Votre rôle consistera à vous présenter dans chaque habitation pour distribuer les questionnaires de recensement. Votre organisation sera libre mais vous aurez un planning à respecter et devrez peut-être travailler après 18h et durant les week-end. Vous suivrez une formation obligatoire se déroulant sur 2 demi-journées durant la première quinzaine de janvier. Un agent communal coordonnera votre travail.

Enfin, vous serez rémunéré et dédommagé des frais engagés.

Si cette mission vous intéresse, faites le savoir à la mairie en envoyant un mail à :

mairie.diors@orange.fr avant le 15 septembre 2025.

DÉCHETS VERTS :

Rappel : il est interdit de brûler vos déchets verts (secs ou humides), que ce soit à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin. En effet, brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Le brûlage des déchets verts est passible d'une amende de 450 €.



Cette amende concerne également la personne qui met à disposition ou vend un incinérateur pour éliminer les déchets verts.

Si vous êtes incommodé par les odeurs ou les fumées de déchets verts brûlés, vous pouvez par ailleurs engager la responsabilité de votre voisin pour les nuisances occasionnées.

CHIENS :



Encore un rappel : nos amis les chiens ne doivent pas être laissés en liberté et sans surveillance sur la voie publique. Même devant chez soi, ils ne doivent pas divaguer librement et encore moins menacer les passants. Les aboiements intempestifs et répétés doivent être limités (de jour comme de nuit). Lors de ses promenades, pensez à emmener le petit sac pour effacer les traces du toutou sur le trottoir.

CCAS :

Le CCAS organisera une visite au Sytom (SYndicat de Traitement des Ordures Ménagères) de Châteauroux le lundi 15 septembre de 14h à 16h.

Pour tous renseignements et inscriptions contacter Marie-Christine au 06 69 26 11 76 jusqu'au lundi 8 septembre (places limitées)

Mercredi 15 octobre à partir de 14h30, le CCAS vous propose un « Loto Révision Sécurisé Routière » à la salle des fêtes.

Cet atelier est ouvert à tous les Diorsais et communes avoisinantes. Inscriptions au 06 69 26 11 76

Reprise des jeux récréatifs le jeudi 4 Septembre salle des associations de 14h à 17h.



SUPÉRETTE :

Vous êtes nombreux à fréquenter notre supérette API qui semble satisfaire tout le monde. Néanmoins, on nous signale que la porte d'entrée reste très souvent entrouverte. Nous vous demandons d'être très vigilant et de bien vérifier que cette porte est correctement poussée jusqu'à son point d'attache.



VOISINAGE :

En ces temps de très forte chaleur, un terrain mal entretenu peut être cause de départs de feux très préjudiciable à la sécurité publique.



L'entretien d'un jardin est obligatoire, quelles que soient les situations. Selon l'article 673 du Code Civil qui régit les contraintes liées à l'entretien de son jardin (élagage, etc.), celui qui ne respecte pas cette exigence peut donc être sanctionné et contraint à le faire. Si l'échange verbal avec le locataire ou le propriétaire s'avère dans l'impasse, la demande peut être faite en envoyant un courrier en recommandé avec accusé de réception (RAR) au locataire ou au propriétaire. Si cette démarche reste sans effet, vous pouvez vous tourner gratuitement vers un conciliateur de justice qui tentera une médiation pour trouver une issue amiable. Si celle-ci s'avère vaine, vous devrez saisir gratuitement le tribunal judiciaire compétent sur le territoire, en vous faisant accompagner par un avocat aux services payants.

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

SOUVENIR FRANÇAIS:

Le dimanche 03 août 2025 à 9h30, en hommage aux six résistants fusillés dans les bois de Diors les 3 et 5 août 1944, le Comité du Souvenir Français Diors-Vouillon vous donne rendez-vous place du Souvenir Français devant la chapelle Notre Dame des Ailes.

La cérémonie se déroulera de la façon suivante :

- Lever des Couleurs,
- Dépôt de gerbes sur les stèles route de Saint-Amand,
- Dépôt de gerbe sur la stèle route de Mâron,
- Discours et dépôt de gerbe au monument aux morts de Vouillon,
- Vin d'honneur en salle des fêtes de Vouillon.



FAMILLES RURALES :



L'été arrive pour les adhérents de l'association qui vont pouvoir profiter d'un peu de repos avant de reprendre les activités proposées.

Reprise pour la marche le mardi 9 septembre à 9h15 sur le parking de la salle des fêtes (contact Jacques 07.85.64.09.12), la gym douce le lundi 22 septembre de 19h15 à 20h15 à la salle des fêtes (contact Françoise 06.81.74.52.72), et la gym tonique le mardi 16 septembre ou le jeudi 18 septembre de 20h à 21h à la salle des fêtes (contact Marine 06.63.05.29.76).

Profitez bien de votre été.

COMITÉ DES FÊTES :

La fête nationale organisée par le Comité des Fêtes de DIORS aura lieu le samedi 12 juillet 2025 sur le parking de la salle des fêtes de Fourches.

À partir de 20 Heures ouverture restauration buvette.

À la nuit tombée un magnifique spectacle Le Ballet des Eaux, (Spectacle de jets d'eau et fontaines dansantes) suivi du Feu d'Artifice offert par la municipalité.

Puis du bal populaire assuré par Jacky BERNARDET. Nous vous y attendons nombreux !!!

En fonction de la météo et des décisions préfectorales, ce programme peut varier. Vous pourrez être avisé sur « facebook » et sur « ma commune connectée ».



FOOTBALL CLUB DE DIORS :

Côté sportif :

Assemblée générale le 5 juillet 2025.

Pour les séniors : entraînements les lundis mardis, jeudis et vendredis la 1ère semaine puis 3 fois par semaine en août.

3 matchs amicaux sont prévus : Touvent , Déols et Le Poinçonnet . Dates et lieux à définir.

Le 1er tour de Coupe de France se jouera le week-end du 23/24 août.

Réouverture de l'école de foot début septembre.

Reprise des championnats début septembre au fur et à mesure des catégories.

Coté extra-sportif :

L'ensemble du club tient à remercier la mairie et l'ensemble de ses partenaires pour leur soutien tout au long de la saison.

Les nouveaux partenaires désirant soutenir nos projets peuvent se mettre en relation avec le président Michael Charron au 0664061614.

Informations à retrouver sur notre page Facebook (FC Diors).



TENNIS CLUB DE DIORS :



L'été arrive et les cours se terminent au tennis club de Diors pour laisser place aux différentes actualités d'été.

Après la fête de l'école de tennis : le FESTI'DIORS le 28 juin nous poursuivrons dès le mois de juillet avec les stages d'été :

- Stages 7/10 ans le 7, 8, 15 et 16 juillet 2025 ;

- Stages 11/17 ans le 10, 11, 17 et 18 juillet 2025.

-Stages adultes en soirée du 7 au 11 juillet et du 15 au 18 juillet 2025.

Après une petite pause bien méritée, le tennis club de Diors organisera un stage de reprise du 18 au 22 août 2025 afin de préparer notre traditionnel tournoi d'été qui se déroulera du 25 août au 13 septembre 2025.

Si vous souhaitez profiter des cours extérieurs et intérieurs cet été, une licence est disponible au tarif de 40€.

Les inscriptions pour la rentrée prochaine sont possibles dès à présent, le tarif reste identique pour toutes les licences jeunes.

Renseignements, tarifs et inscriptions au 06 02 30 39 86.

CLUB INFORMATIC :

Le Club répond aux différents problèmes sur l'informatique, Smartphone, télévision, tablette, etc...



Conseils pour l'achat d'un PC, mise en service d'un nouveau PC en Windows 11, expliquer les différentes connexions Wi-Fi, Bluetooth et données mobiles, comment gérer les différents mots de passe (Ameli, impôts, Facebook, etc...), réaliser des tableaux sur Excel avec des formules, trier des photos, les sauvegarder, comment nettoyer un PC pour éviter sa lenteur, conseils sur l'installation de la fibre Orange, SFR, etc...

Les mercredis de 18h30 à 20h30, derrière la salle des fêtes.

Pour tous renseignements contacter Fabrice : 06.79.75.11.96

Vous avez des idées, des suggestions, des remarques, des doléances,

n'hésitez pas, nous sommes à votre écoute...